



## Destructions d'emplois et démarche stratégique. La DGFIP veut sacrifier les missions et les droits et garanties des agents. L'action collective comme réponse à l'entreprise destructrice.

La DGFIP est aujourd'hui dans la tourmente... Si la CGT a toujours été sans illusion au sujet de la démarche stratégique, la réalité que nous vivons déjà aujourd'hui et la politique d'austérité renforcée qui se met en œuvre sont inquiétantes pour l'avenir de nos missions.

### DGFIP : un constat accablant !

Nous subissons depuis des années les suppressions d'emplois à la DGFIP et la diminution de nos moyens. La CGT n'a cessé d'alerter sur les conséquences de cette politique.

Aujourd'hui, nous entrons dans une période intensive d'attaques toujours plus fortes contre notre direction.

Lors des derniers groupes de travail **les missions fiscales ont fait l'objet d'une série d'annonces en la matière :**

- **SIE** : l'annonce des regroupements est maintenant officielle. Plus de 15 départements ne devraient plus avoir qu'un SIE à l'avenir, **les Hautes Pyrénées faisant partie du lot** ;

- **SIP/CDIF** : de nouveaux débats sont aujourd'hui annoncés, mais l'administration dit ne pas avoir les moyens d'assurer un maillage territorial digne de ce nom.

- **Centres de contact** : il s'agit de créer des structures qui videront peu à peu le réseau en répondant aux appels et aux courriers électroniques à destination des SIP ;

- **Contrôle fiscal** : la volonté d'abandonner cette mission dans les directions départementales se dessine. Selon une estimation liée aux chiffres d'implantation des cadres, ce n'est pas moins de 100 brigades qui seront supprimées.

**Les missions de la gestion publique ne sont pas en reste**, même si peu d'annonces officielles sont faites de la part de la direction générale, en dépit de nos demandes de transparence sur ses intentions.

Il suffit de lire la presse, ou le journal officiel pour s'en rendre compte :

- **La loi de modernisation de la vie des entreprises permet le transfert de compétences toujours plus importantes vers le privé.** Le recouvrement de produits locaux est visé par l'article 25 et serait en voie de privatisation. Selon certains calculs, c'est plus d'un quart de l'activité d'une trésorerie municipale qui pourrait être touchée.

- **La loi "Hôpitaux Patients Santé et Territoires"** vise toujours à regrouper la gestion des hôpitaux sur une structure.

- **La réforme territoriale est la clé de l'avenir de ces missions** : regroupement des paeries régionales, disparition des départements, intercommunalité minimale de 20000 habitants, concentration de la gestion d'au moins 1,5 EPCI à fiscalité propre par poste comptable.

- **800 trésoreries C4 en moins dans 3 ans ?** C'est une des rumeurs qui court dans le réseau. Elle n'est évidemment pas confirmée par la direction. Seule position officielle : ces structures sont considérées comme des réservoirs à indices pour faire grossir les autres types de structures.

**Autant d'éléments qui feront implorer notre réseau.**

**Quant aux missions dites de fonctions supports, elles ne sont pas mieux loties :**

- **Ressources humaines: avec la mise en place des Centre de Service Ressources Humaines (CSRH) couplée à un service national unique de fonction contact**, tous les événements dans la vie de l'agent ayant une incidence sur la paie seront gérés à distance, ôtant des compétences pour les services de proximité ;

- **Il y a une réelle dévitalisation des DDFiP aujourd'hui**, qui sans aucun doute sera accentuée par la réforme territoriale et l'hyper-régionalisation même si la Direction générale s'en défend ;

- **Le premier ministre a annoncé dans une lettre du 16 septembre** sa volonté de voir les chantiers de l'interministérialité, ou de la gestion ministérielle s'ouvrir pour les services relatifs au personnel et au matériel ;

- **Informatique** : c'est à une diminution du budget « considérable » (suivant les termes du sous-directeur) auquel nous devons faire face. Le décret du 1er août 2014 a placé l'informatique de la DGFIP sous la tutelle du premier ministre. Le décret du 16 septembre 2014 institue la création d'un administrateur général des données également sous la tutelle du premier ministre qui dépossède encore plus la DGFIP de son autonomie.

**Comme si ce tableau ne suffisait pas**, la Direction générale abandonne toute ambition pour la DGFIP et en particulier celle qu'elle revendiquait à l'époque de la fusion : l'accueil du public, en remettant en cause les pages d'ouvertures.

Si la question de l'accueil est aujourd'hui un problème majeur à la DGFIP compte tenu des destructions d'emplois ininterrompues depuis 12 ans, la réduction des pages d'ouverture constitue aussi le prélude aux fermetures futures de structure.

Comment ne pas voir dans cette démarche la même qui prévaut dans les services en réseau comme la SNCF qui après avoir réduit la cadence et la régularité de certaines lignes en vient à constater la désaffection du public et la fermeture des dites lignes comme une conséquence de celle-ci.

**Enfin, une nouvelle construction juridique vient d'être lancée par le gouvernement ( circulaire Valls du 15 octobre 2014 ) : les maisons de l'Etat... qui par le regroupement de missions de différents ministères, voire des collectivités locales, pourrait appuyer la mise en place de corps interministériels et condamner à court ou moyen terme les trésoreries de proximité.**

**C'est aujourd'hui le sombre avenir de la DGFIP que trace la démarche stratégique.**

### **Pourquoi cette situation ?**

Les principales causes de cette situation sont les politiques d'austérité menées depuis plusieurs années, symbolisées par le pacte de responsabilité de l'actuel gouvernement.

Il s'agit de plusieurs milliards d'euros de dépenses de fonctionnement en moins et autant de moyens dont seront privés les services publics pour réaliser leurs missions.

**A la DGFIP, nous sommes en première ligne pour mesurer ces choix politiques.**

Ainsi, dans les SIE, le CICE a dû être payé en priorité, y compris à des entreprises en liquidation judiciaire, laissant les autres missions en suspens.

Cette situation vient aussi clairement d'une volonté de mettre fin au contrôle de l'Etat dans la vie économique.

Ainsi après avoir mis à mal la DGCRRF, après avoir conduit les douanes pratiquement à leur perte, l'objectif est de démanteler le contrôle qu'exerce la DGFIP sur les fonds publics et sur le contrôle fiscal...

Les déclarations du premier ministre sur la fiscalité ne laissent aucun doute sur la question et font le lit d'actes de violence comme ceux de Morlaix...

**Quelles conséquences pour nous, agents de la DGFIP ?**

La première, la plus simple c'est que l'on assiste à la chronique d'une mort annoncée : celle de la DGFIP !

Encore 2000 suppressions d'emploi en 2015, auxquelles il faut rajouter les près de 3000 vacances d'emploi, soit autant de diminutions cachées...

**Les autres conséquences :** des conditions de travail toujours plus dégradées, des collègues en souffrance... et parfois de façon toujours plus grave... C'est cela qu'apporteront ces nouvelles suppressions d'emplois.

La diminution des moyens matériels (budgets de fonctionnement réduits de 25 % en 4 ans ) conduira à des choix toujours plus difficiles en terme de fonctionnement.

Qui peut aujourd'hui être serein lorsqu'à la mi-octobre beaucoup de nos directions n'ont plus de quoi fonctionner ?

Très concrètement, ce sont des frais de déplacements qui ne seront pas remboursés immédiatement... et qui surtout ne couvrent même pas les frais engagés par nos

collègues en l'absence de leur revalorisation pourtant demandée par la CGT depuis des années.

D'ores et déjà, cela a des impacts en termes de carrières puisque les plans de promotions ont été largement diminués ne permettant plus de reconnaître les qualifications de chacun.

Cela a aussi un impact en termes de rémunération, le point d'indice est gelé depuis 2010 et le restera jusqu'en 2017... L'harmonisation indemnitaire n'a pas permis d'entamer un réel débat sur la revalorisation indemnitaire nécessaire compte tenu des qualifications de chacun et des sujétions particulières de tous.

La CGT revendique très fortement cette revalorisation indemnitaire...

Le débat sur les horaires ouvre aussi une brèche sur l'organisation du travail : en effet, en parallèle à ce chantier, la DGFIP réfléchit dès aujourd'hui en terme de cadencement.

Il s'agirait bien à l'avenir de définir des périodes où les droits à congés seraient fortement réduits, voire carrément impossibles. Cette organisation existe déjà de façon informelle à la DGFIP, il s'agirait de l'officialiser et de la développer à l'avenir.

Dès à présent, la Direction générale revient sur des principes forts des règles de gestion : pour certaines RAN, la règle de l'ancienneté ne serait plus respectée ; en cas de suppression d'emploi, il y aurait identification de l'agent dont l'emploi est supprimé et obligation de mobilité fonctionnelle et/ou géographique.

Voici quelques-unes des conséquences, que nous vivons aujourd'hui directement à la DGFIP...

Si le présent n'est pas rose à la DGFIP, l'avenir s'assombrit encore plus si on y rajoute les projets actuels au niveau fonction publique : une mobilité accrue des fonctionnaires et une rémunération pouvant être modulée dans le temps, quand elle n'est pas fait au " mérite " (le RIFSEEP).

Face à la dégradation sans précédent de la situation au sein de notre administration : une réponse collective est nécessaire.

**Ce ne sont pas nos Directions qui permettront d'arrêter cette politique destructrice.**

Dans le contexte actuel, il s'agit bien que collectivement nous montrions avec force notre désaccord avec les choix aujourd'hui faits pour la DGFIP et le service public.

Pour la CGT Finances Publiques, il s'agit bien de construire la mobilisation pour imposer d'autres choix.

**Nous ne devons pas laisser les choix actuels détruire le service public et nos droits et garanties !**

**Les personnels ont leur mot à dire !**

**Le 4 décembre 2014**

**FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX.  
VOTEZ CGT FINANCES PUBLIQUES**